



LE GREENSCOPE #39

Chaque mois, les équipes Etyo Green Insight décryptent l'actualité de l'Immobilier Durable, de la Green Supply Chain et de la Finance Responsable.

Au programme de cette édition :

BONNES PRATIQUES

- Arrêté « Valeurs Absolues IV » : les nouveautés du Décret Tertiaire

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

- L'AEMF fixe les critères d'investissement durable pour des fonds ESG
- Mise à jour de la FAQ de la plateforme OPERAT

INNOVATION

- Le bilan carbone des panneaux photovoltaïques en constante évolution

ACTUALITÉS

- Nouveau décret pour la réhabilitation des friches
- ADEME : décarboner l'industrie
- Etyo organise un petit-déjeuner consacré à la CSRD

BONNES PRATIQUES

Arrêté « Valeurs Absolues IV » : les nouveautés du Décret Tertiaire



L'arrêté « Valeurs Absolues IV » apporte de nouvelles précisions concernant les objectifs de réduction des consommations énergétiques du Dispositif Eco-Energie Tertiaire ou décret tertiaire. **Paru le 14 mars dernier**, il précise notamment les modalités de calcul pour l'immobilier logistique.

[Je découvre l'article complet](#)

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

L'AEMF fixe les critères d'investissement durable pour des fonds ESG



Le 14 mai dernier, l'**Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF)** a précisé ses critères relatifs à l'utilisation des termes liés à l'ESG dans les noms des fonds. Ce nouveau cadre vise à garantir la transparence des fonds pour les investisseurs et à préserver l'intégrité du marché de la finance responsable au niveau européen.

Dès cet automne, les fonds dont le nom contient des termes liés à l'ESG (énergie, carbone, biodiversité) devront allouer au moins 80% de leurs investissements dans des objectifs de performance environnementale, sociale ou d'investissement durable, tels que définis par la SFDR. Pour aller plus loin, les fonds comportant les termes «**environnement**», «**impact**» ou «**durable**» dans leur nom, ils ne pourront plus investir dans les sociétés pétrolières, les armes controversées ou le tabac.

Mise à jour de la FAQ de la plateforme OPERAT

La plateforme de recueil et de suivi des consommations d'énergie du secteur tertiaire **OPERAT** constitue un outil d'accompagnement des acteurs du tertiaire dans la transition énergétique. **Plusieurs précisions ont été apportées concernant des points précis à déclarer :**

- Sur l'autoconsommation en fonction de son type (sur site, collective, avec réinjection...);
- Sur la prise en compte de l'énergie renouvelable encadrée par un Power Purchase Agreement (PPA) qu'ils soient on or off-site ;
[\[Plus d'informations\]](#)
- Sur le dossier technique de modulation.

Les questions M06 à M08 communiquent en particulier des informations sur les professionnels habilités à monter un dossier technique, à savoir :

- **Prestataire externe ou personnel interne** validant les exigences de la norme NF X 50-091 ;
- **BE ou ingénieur conseil** dans le cadre d'une étude énergétique ;
- **Architecte** notamment pour les contraintes techniques, architecturales et patrimoniales.

Il est également précisé qu'une étude énergétique réalisée sur la base d'un calcul de performance énergétique en tenant compte des conditions d'utilisation et de fonctionnement peut constituer des éléments pertinents du dossier technique (cf. [fascicule AFNOR](#)) et que la modulation ne porte pas sur les équipements de process. [Une méthodologie pour le calcul des TRI est proposée.](#)

INNOVATION

Le bilan carbone des panneaux photovoltaïques en constante évolution



L'industrie photovoltaïque fait face à un enjeu environnemental majeur : chaque année, de nouvelles technologies permettent de réduire l'empreinte carbone des panneaux tout en augmentant leur efficacité énergétique. C'est le cas notamment du nouveau module photovoltaïque à hétérojonction silicium (SHJ) éco-conçu **par les chercheurs de l'Institut National de l'Énergie Solaire (INES)**, affilié au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA).

Ces derniers précisent dans un article publié dans *Progress in Photovoltaics* qu'après avoir identifié les étapes et composants ayant le plus d'impact carbone dans la fabrication d'un panneau, ils ont pu proposer de nouvelles techniques et matériaux innovants ciblés, à savoir sur la plaquette, la feuille de verre avant et le cadre en aluminium afin de réduire nettement l'impact carbone global du panneau.

En utilisant des plaquettes amincies (Czochralski M2), un encapsulant thermoplastique éco-conçu et un cadre en bois, les chercheurs de l'INES ont ainsi créé un prototype de module de 566 W, avec des cellules à 22,57% d'efficacité et une empreinte carbone de 313 kgCO₂eq/kWc. Ces chiffres sont bien inférieurs à ceux des modules conventionnels (700-800 kgCO₂eq/kWc) et des fabricants pionniers engagés dans la décarbonation du secteur (moins de 450 kgCO₂eq/kWc).

Cette avancée est un pas important vers des solutions énergétiques plus durables, avec des travaux futurs visant à améliorer les performances, réduire la consommation de matériaux, et intégrer plus de matériaux recyclés.

ACTUALITÉS

Nouveau décret pour la réhabilitation des friches



[Le décret n°2024-452 du 21 mai 2024](#) introduit le principe d'un certificat de projet pour faciliter la réhabilitation des friches. Ce certificat, délivré par l'administration, sécurise juridiquement les projets en attestant leur conformité aux règles d'urbanisme et en listant les autorisations nécessaires. L'expérimentation, limitée à certaines régions, vise à simplifier les démarches et à accélérer les délais d'instruction. Au terme de l'expérimentation, un rapport évaluant la mise en œuvre de ce dispositif sera remis au Parlement par les ministres chargés de l'urbanisme et de l'environnement. **Entré en vigueur le 1^{er} juin 2024.**

ADEME : décarboner l'industrie



[D'après une étude de l'ADEME, l'industrie française émet 78 millions de tonnes de gaz à effet de serre \(GES\) par an, soit 20% des émissions totales.](#) 70 sites, appartenant aux secteurs de l'acier, du ciment et de l'éthylène, seraient responsables à eux seuls de la moitié de ces émissions.

Les objectifs de la stratégie nationale bas-carbone (2050) appliqués à l'industrie sont les suivants :

1. Sobriété, efficacité énergétique et récupération de chaleur fatale ;

2. Modification des intrants matières ;
3. Substitution des énergies carbonées ;
4. Captage et stockage de CO2 (CCS).

Pour ce faire, les défis identifiés sont nombreux : développement de technologies, maintien de la compétitivité, accès aux infrastructures décarbonées et évolution des emplois et des compétences à l'échelle territoriale.

Les enjeux et leviers de décarbonation sont donc variés et demandent une analyse spécifique pour chaque site.

Etyo organise un petit-déjeuner consacré à la CSRD

Perdu dans la jungle des réglementations en lien avec les reportings extra-financiers ? Découvrez les enjeux de la CSRD, les règles et bonnes pratiques lors d'un atelier petit-déjeuner au sein des locaux d'Etyo ce jeudi 20 juin !

CSRD

QUELLES ÉTAPES POUR UNE APPROCHE PRAGMATIQUE ?

Guillaume LEVRAT
PRIMEXIS

Karen MASSICOT
ETYO

Pierre GUINDOLLET
NOVAXIA

Jeudi 20 juin de 8h30 à 10h30 3 rue de Stockholm, 75008 Paris

[Je m'inscris à l'évènement](#)

Etyo Green Insight
3, rue de Stockholm
75008 PARIS
contact@etyo.com

